

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 6 octobre 1993

LETTRE DU 6 OCTOBRE 1993

Chères Collègues et chers Collègues,

Étant donnée l'importance que nous attachons collectivement aux travaux du Comité de retraite relatifs à l'utilisation du surplus actuariel de la Caisse de retraite, je crois utile de vous communiquer les informations suivantes.

* Le Conseil de l'APRUM a consacré sa réunion du 16 septembre dernier à l'étude d'un texte à déposer par la suite auprès du Comité de retraite. Ce texte, modifié en fonction des échanges et des avis formulés, a été présenté au Comité de retraite à sa réunion du 24 septembre dernier. Les principaux éléments en étaient les suivants:

- La majeure partie du surplus actuariel doit être consacrée, en toute priorité, à l'indexation des pensions plutôt qu'à des bonifications qui toucheraient d'autres éléments des règlements du Régime de retraite.
- L'APRUM accorde une nette préférence à l'indexation des pensions garanties pour une courte période, par exemple de 5 à 10 ans.
- L'indexation des pensions, dont le taux devrait être aussi près que possible de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), tiendrait compte des disponibilités de la Caisse de retraite.
- Le maintien de la présente disposition relative à une évaluation triennale des avoirs de la Caisse en vue d'une affectation prioritaire à l'indexation des pensions.
- En tout état de cause, l'indexation des pensions ne devrait jamais être inférieure à 75% de la variation de l'IPC. À ce sujet, le document de l'APRUM contenait des tableaux où apparaissait très clairement l'état de détérioration des pensions versées lorsque les taux d'indexation utilisés demeurent substantiellement inférieurs à l'augmentation de l'IPC.

Au cours de la séance du Comité de retraite, le 24 septembre dernier, s'est manifestée une forte convergence de pensées émanant des milieux « syndiqués » -- personnel de soutien, cadres et professionnels, personnel enseignant (SGPUM et chargés de cours) -- à l'effet d'obtenir des indexation garanties sur une longue période. Dans le but d'obtenir cette garantie, les membres de ces regroupements se sont dits prêts à accepter des hausses de leur cotisation au Régime de rentes. Il va sans dire que la quasi totalité du surplus actuariel serait employée pour éponger les coûts anticipés de l'indexation automatique. L'objectif visé, pour ce qui est du taux d'indexation, est de 75% de l'augmentation de l'IPC.

La direction de l'APRUM étudie présentement l'ensemble du dossier en prévision de la prochaine séance du Comité de retraite qui se tiendra le 14 octobre prochain. Je vous reviendrai en temps utile à ce sujet dès que la situation le justifiera.

La campagne annuelle de Centraide démarre présentement. Vous pourrez vous intégrer au groupe de l'Université de Montréal si vous le désirez. La directrice de la campagne à l'U. de M., Mme Céline Pilon du Rectorat -- C.P. 6128, Montréal, H3C 3J7 -- vous fournira toute documentation désirée.

Je vous envoie, sous ce pli, la liste des membres de l'APRUM. Vous y trouverez une information intéressante notamment en ce qui a trait à la faculté ou au département d'appartenance des collègues. Cette liste ne comprend pas les noms de personnes qui se sont déclarées non intéressées à participer aux activités de l'APRUM. Dommage pour elles!

La réception du temps des fêtes aura lieu cette année le jeudi 2 décembre vers 17 heures. Notez bien cette date dans votre calepin ... de rendez-vous! Les renseignements relatifs à cette réception vous parviendront en temps opportun. Les déjeuners du 3^e jeudi du mois, au restaurant La Lucarne, 1030 rue Laurier ouest, continuent d'être bien fréquentés. Venez y saluer vos collègues.

Les prochains déjeuners auront lieu le 21 octobre et le 18 novembre.

Je vous salue cordialement.

Le Président
Jacques St-Pierre
JSP/fsp
P.J.: 1